

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

La dette (6)

Les « euro-bonds » : **une solution au problème de la dette publique ?**

- Economie -

Date de mise en ligne : samedi 24 septembre 2011

Démocratie & Socialisme

La création d' « euro-bonds » est une proposition du président de l'eurogroupe, Jean-Claude Juncker et du ministre de l'Économie et des Finances italien, Giulio Tremonti.

Cette proposition consiste à opérer une mutualisation partielle du risque budgétaire

Il s'agit pour cela de regrouper les émissions de titres de la dette publique des États de la zone euro.

Ces émissions, garanties par l'ensemble des États de la zone euro permettraient d'obtenir des taux d'intérêt beaucoup plus bas auprès des marchés financiers.

Les « euro-bonds » permettraient donc de faire face aux attaques spéculatives menées contre les dettes souveraines, encore une fois, en « rassurant les marchés financiers ».

Seule seraient concernées les émissions de titres ne dépassant pas 40 % du PIB d'un pays. Au-delà de ces 40 %, les États devraient payer un taux plus élevé (fixé par les marchés) pour leurs propres émissions de titres de la dette publique.

La solution qu'ils préconisent présente, cependant, trois inconvénients majeurs

Légitime ou pas les dettes publiques continueraient à être remboursées

Les dettes publiques devraient toujours être remboursées, les intérêts versés chaque année quelque soit leur légitimité. Les peuples européens n'auraient toujours pas leur mot à dire.

On ne voit pas comment les spéculateurs pourraient être « rassurés »

En effet, la dette publique d'un État ne serait garantie que jusqu'à 40 % de son PIB. Or, toutes les dettes publiques européennes dépassent ces 40 % et la plupart se rapprochent dangereusement des 100 %. Les marchés ne seraient donc en aucune façon « rassurés » quant à la part de la dette dépassant ces 40 % et qui ne serait garantie que par les États emprunteurs.

Cette opération reviendrait à refuser d'entériner la perte de valeur des titres des dettes publiques constatée par les marchés financiers eux-mêmes

Cela revient à considérer que la valeur nominale des titres de la dette publique doit être garantie quoiqu'il arrive pour permettre aux banques et aux compagnies d'assurance (principales détentrices des titres de la dette) de ne pas subir la moindre perte.

Juncker et Tremonti parlent, certes, d'un « rabais » lors du rachat des titres de la dette publique aux banques et aux assurances mais quand on voit comment la participation des banques et des compagnies d'assurance au prochain prêt accordé à la Grèce s'est réduite comme peau de chagrin, on ne peut que s'interroger sur l'existence même d'un tel « rabais ». D'autant que la Commission européenne vient encore de rappeler, en août 2011, que la participation des créanciers privés était exceptionnelle et limitée à la Grèce.

Jean-Jacques Chavigné

À paraître début octobre 2011 "*La dette indigne*" dix questions dix réponses, par Jean-Jacques Chavigné et Gérard Filoche (Ed. JC Gawsevitch, 9,90 euros)